Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Culture et sport : calendrier et conditions de déconfinement



Alors que les mesures de réouvertures des commerces et restaurants ont été précisées par le gouvernement, tour d'horizon des conditions de déconfinement des établissements culturels et sportifs.

Etablissements culturels

A compter du 19 mai, les musées et monuments accueilleront des visiteurs avec une jauge de 8m² par personne et un protocole adapté. Les cinémas, salles de spectacle et théâtres pourront accueillir du public mais seront limités à 35% de leur capacité, avec un plafond de 800 personnes par salle (soit un siège sur trois environ). Les festivals assis en plein air seront limités à 1 000 personnes, dans le respect des règles de distanciation. Les festivals de plein air debout restent interdits.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Dès le 9 juin, les jauges seront assouplies dans les musées avec l'abaissement de l'espace autorisé à 4m² par personne. Les cinémas et salles de spectacle pourront accueillir plus de clients assis, en respectant une jauge de 65% de leur capacité d'accueil, et dans la limite de 5 000 personnes. Au-delà de 1 000 personnes l'utilisation du pass sanitaire sera obligatoire.

Toujours à compter du 9 juin, les salons et foires d'exposition pourront recevoir jusqu'à 5 000 personnes, avec pass sanitaire, et sans dépasser 50% de leur capacité d'accueil. Les discothèques resteront fermées.

Dès le 30 juin, les jauges seront supprimées dans les musées, monuments, cinémas, salles de spectacles et théâtres. Le pass sanitaire sera toujours obligatoire au-delà de 1.000 personnes. A cette date, les salles des fêtes, salles polyvalentes mais aussi cafés-théâtres et salles de concerts pourront accueillir du public debout. Les festivals de plein air debout seront autorisés, avec une jauge de 4m².

A Avignon, le festival off annoncé du 7 au 31 juillet 2021 prévoira un 'temps d'espacement' de 40 à 45 minutes entre chaque spectacle pour permettre d'aérer et de désinfecter les salles. Les informations disponibles font état d'au moins 108 lieux qui accueilleront près d'un millier de spectacles et 586 compagnies se sont déjà inscrites. En 2019, quelque 1.600 spectacles se sont montés à Avignon, dans 139 lieux.

Etablissements sportifs

Dès le 19 mai, les établissements sportifs de plein air reprendront leur activité, sans limitation pour les publics prioritaires. Pour le reste du public, seuls les sports sans contact seront autorisés. Les spectateurs pourront également faire leur retour, en respectant une jauge de 35 % de la capacité d'accueil de l'établissement, dans la limite de 1 000 personnes. Les établissements sportifs couverts seront réservés aux publics prioritaires, comme les mineurs en sortie scolaire. Une jauge de 35% de la capacité d'accueil de l'établissement est également fixée pour les spectateurs, dans la limite de 800 personnes.

A compter du 9 juin, tous les Français pourront retourner à la salle de sport. Les établissements pourront accueillir moitié moins de monde qu'en temps normal. Les sports avec contact seront également de nouveaux autorisés en plein air.

Dès le 30 juin, les jauges seront supprimées et les salles pourront ouvrir dans des conditions normales, conditionnées au respect des normes d'hygiène.

Vous avez dit 'pass sanitaire' ?

Le 'pass sanitaire' fait son apparition dès le 9 juin et regroupera les résultats de tests ou le certificat de vaccination. Il pourrait permettre de voyager ou participer à un événement à partir de juin. Il sera disponible via l'application TousAnticovid (carnet), début juin. Les certificats sur papier seront toujours valables.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Le couvre-feu

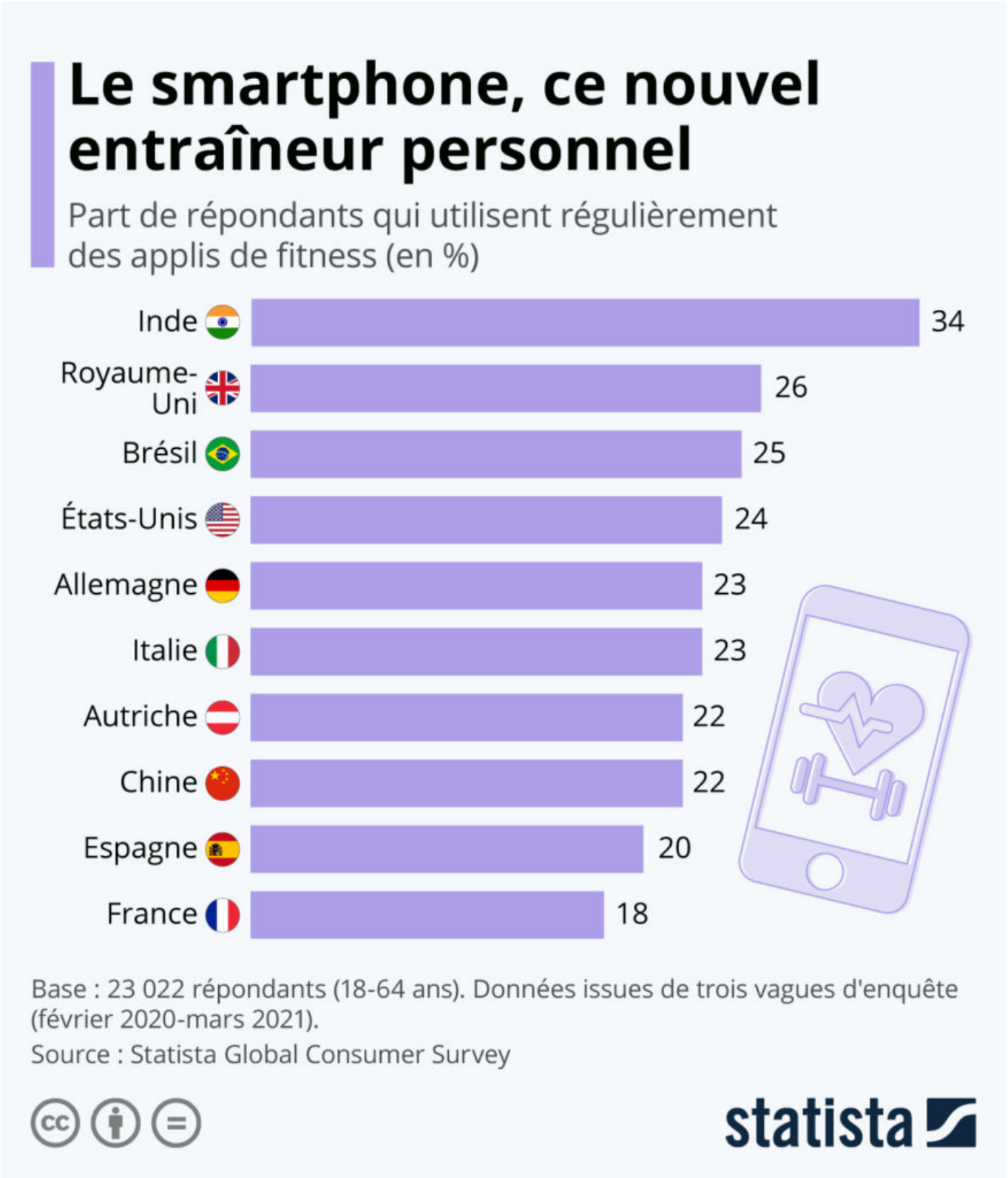
Le 19 mai, le couvre-feu passera de 19 à 21 heures, il passera ensuite de 21 heures à 23 heures à partir du 9 juin. La fin du couvre-feu est annoncée pour le mercredi 30 juin.

L.M

Notre smartphone, notre nouvel entraîneur personnel

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Confinement oblige, suite à la propagation de l'épidémie de Covid-19, le volume du marché des applications de fitness devrait atteindre environ 90 millions d'euros en France en 2021 selon le Digital Market Outlook de Statista – et la tendance est à la hausse. Le Global Consumer Survey de Statista estime en effet que la part des 18-64 ans qui utilisent régulièrement ces applications sur leur smartphone s'élève à 18 % dans l'Hexagone.

Si les utilisateurs français se montrent donc plutôt désireux de pratiquer une activité physique, ils ne sont pas (du tout) les champions d'utilisation de ces applis. Comme le montre notre graphique, nombreux sont les pays plus actifs dans ce domaine, avec en tête de classement l'Inde (34 %) et le Royaume-Uni (26 %).

De Claire Jenik pour Statista

Grand Prix Moto GP : le pontétien Johann Zarco au plus haut !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



« Complètement dingue ! » titre le Quotidien l'Equipe, au lendemain du Grand Prix de Doha au Qatar. Doublé historique dans la catégorie reine avec les deux pilotes français qui exultent en pleine page : Fabio Quartararo (21 ans) qui a gagné la course et Johann Zarco (31 ans) qui prend la tête du Championnat du Monde de ces bolides qui développent 765cm3. Du jamais vu depuis 1954, quand Pierre Monneret sur Gilera et Jacques Collot sur Norton s'étaient retrouvés sur les 2 plus hautes marches du podium au Grand Prix de France à Reims…
Un coup de maître pour Zarco né à Cannes en 1990 mais qui a grandi au Pontet où un homme et ami, Laurent Fellon, le prend sous son aile, il y a une quinzaine d'années. Sélectionné dans le Red Bull Moto Grand Prix Rookie Club en 2007, le timide Johann débute avec une 1re victoire, sera double champion du monde en Moto 2 en 2015 et 2016. En 2019, il quitte l'écurie KTM et son mentor Laurent Fellon et passe chez Honda pour intègrer Ducati en 2020.

Pontétien d'adoption
A ce jour, le pontétien d'adoption aujourd'hui installé au milieu des oliviers à Noves, non loin du circuit Mistral d'Eyguières où ce dernier a lancé ZF Grand prix son école de pilotage en 2017, affiche un sacré palmarès : 16 victoires en Grands Prix, 24 pole-positions, 48 podiums. Sur le circuit du Losail à Doha, après sa chevauchée fantastique de Pâques, il caracole comme leader du championnat du monde en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

attendant le prochain rendez-vous, le Grand Prix de France. Ce sera au Mans le 16 mai, au guidon de son bolide rouge avec lequel il a battu le record du monde de vitesse le 27 mars dernier à Doha, lors des essais libres, avec, 362, 4km/h!

Mise en service du skate-park d'Aubignan



Très attendu par les amateurs de planche à roulette (une pétition avait même été lancée en 2019 pour sa réalisation), le skate-park d'Aubignan est opérationnel depuis le début des vacances scolaires. Situé dans le prolongement du city-park, jouxtant le stade de la Condamine, le nouvel équipement sportif a été réalisé par la société iséroise Transalp.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

L’ensemble représente un investissement de 75 820,90€ dont 12 500€ de participation de la Cove (Communauté d’agglomération Ventoux Comtat Venaissin).

Tour de Provence : les restrictions de circulation prévues ce week-end en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839



A l'occasion du Tour cycliste de La Provence qui se déroule du 11 au 14 février, 2 des 4 étapes de cette épreuve se déroulent sur les routes du Vaucluse ce week-end. Le Conseil départemental de Vaucluse rappelle donc que des restrictions de la circulation sont à prévoir pour permettre à cette course de se dérouler en toute sécurité.

Ascension du Ventoux

Demain samedi 13 février, l'étape 3 aura lieu entre Istres et le Mont Ventoux (Chalet Reynard), soit 159,2 kilomètres (dont 5,3 kilomètres en fictif). A cette occasion, la **RD 974** (en provenance de Bédoin) à partir du virage de St-Estève et la **RD 164** (en provenance de Sault) à partir de la Chapelle du Ventouret convergeant vers le mont-Ventoux, seront coupées à la circulation de 8h à 18h jusqu'au Chalet Reynard.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Les coureurs devraient arriver dans le département de Vaucluse entre 13h45 et 14h, par la **RD 32** à Mérindol. L'arrivée au Chalet Reynard est prévue entre 16h30 et 17h10 si les conditions météorologiques le permettent. Si celles-ci sont défavorables, l'épreuve pourra être arrêtée 3 kilomètres après Bédoin sur la RD 974, entre 15h45 et 16h.

La circulation sera interdite ponctuellement sur les routes départementales empruntées par l'itinéraire, à l'avancement de la course, et sous le contrôle des forces de l'ordre. Mais les voies ne seront pas coupées. Les automobilistes devront attendre le passage de la course, soit une quinzaine de minutes. Le stationnement sera également interdit sur les sections de routes empruntées ainsi qu'au droit des intersections rencontrées sur celles-ci. Des perturbations de la circulation seront attendues sur et aux abords de l'itinéraire, le temps du passage de la course, soit environ 15 minutes.

Départ d'Avignon
Le lendemain, dimanche 14 février, l'étape 4 se déroulera entre Avignon et Salon-de-Provence, soit 165 kilomètres (dont 1,8 kilomètres en fictif). Le départ sera donné depuis le boulevard de l'Oulle à Avignon, à 12h. Après avoir franchi le Rhône en empruntant le pont Edouard Daladier, les coureurs poursuivront leur itinéraire dans les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône. L'arrivée théorique à Salon-de-Provence est prévue entre 15h40 et 16h20.

A noter que s'agissant d'une compétition sportive professionnelle et de haut niveau, elle est autorisée par les dispositions ministérielles applicables au regard de la crise sanitaire, elle se déroulera à huis clos et donc sans public sur les aires de départ d'Avignon, et d'arrivée au Chalet Reynard.

1 103 ballons offerts aux clubs des cantons d'Avignon, du Pontet, de Bollène, de Vaison-La-Romaine et de Valréas

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



60 associations viennent de retirer leurs dotations en matériels sportifs fournis gratuitement par le Conseil départemental de Vaucluse. Cette traditionnelle remise de ballons (au total 3 000 de basket-Ball, handball, football, rugby, rugby XIII, volley-Ball) à l'ensemble des clubs vauclusiens de sports collectifs (155 pour 18 100 licenciés) constitue une aide matérielle importante pour ces structures avec un budget global de l'ordre de 40 000 €.

La distribution se poursuit avec trois autres étapes dans le département :

Le 9 février à la salle des Fêtes de Saint-Hyppolite-le-Graveyron : clubs du Canton de Carpentras (Aubignan, Carpentras, Loriol du Comtat), Canton de Monteux (Althen-des-Paluds, Caromb, Entraigues-sur-la-Sorgue, Monteux, Sarrians).

Le 11 février à la salle Frédéric Mistral à La Tour-d'Aigues : clubs des Canton de Cavaillon (Caumont-sur-Durance, Cavaillon), Canton de Cheval-Blanc (Cadenet, Cheval-Blanc, Cucuron, Lagnes, Lauris, Les Taillades, Robion), Canton de Pertuis (La Tour-d'Aigues, Pertuis, Villelaure).

Le 18 février à l'espace Pierre Petit à Jonquières : clubs du Canton d'Orange (Caderousse, Orange, Piolenc), Canton de Sorgues (Bédarrides, Courthézon, Jonquières, Sorgues).

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Remise de 418 ballons au Centre départemental de plein air et de loisirs à Rasteau. © DR

457 ballons offerts aux clubs des cantons d'Apt, de L'Isle-sur-la-Sorgue et de Pernes-les-Fontaines

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



28 associations ont récupéré leurs dotations en matériels sportifs fournis gratuitement par le Conseil départemental de Vaucluse. Une première distribution qui en appelle cinq autres dans tout le département.

Cette traditionnelle remise de ballons (au total 3 000 ballons de basket-Ball, handball, football, rugby, rugby XIII, volley-Ball) à l'ensemble des clubs vauclusiens de sports collectifs (155 pour 18 100 licenciés) constitue une aide matérielle importante pour ces structures pour lesquelles le Département alloue un budget global de 40 000 €. « En cette période de Covid-19 qui impacte fortement la pratique sportive, il est d'autant plus important pour nous de continuer à soutenir les clubs », déclare Dominique Santoni, Vice-présidente du Conseil départemental de Vaucluse en charge du Sport, de la Vie associative, de l'Education, des Collèges et des Transports. « C'est concret, vital, pour des dirigeants et des encadrants qui souffrent terriblement de la situation. Ce seront des dépenses en moins dans une période si difficile pour leurs finances. On s'en rend bien compte tous les jours en allant sur le terrain. Il s'agit d'une vraie bouffée d'air et c'est pour cela que nous avons choisi de maintenir le nombre de ballons distribués malgré la baisse d'activité subie par les clubs. »

Après les cantons d'Apt, de L'Isle–sur–la-Sorgue et de Pernes-les-Fontaines, la distribution se poursuit

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

avec cinq autres étapes :

Le 28 janvier à la Maison Départementale des Sports à Avignon : clubs des Cantons d'Avignon (Avignon, Montfavet, Morières-Lès-Avignon), Canton du Pontet (Le Pontet, Saint-Saturnin-les-Avignon, Vedène, Velleron).

Le 4 février au Centre départemental de plein air et de loisirs à Rasteau : clubs du Canton de Bollène (Bollène, Lapalud, Mondragon, Mornas, Sainte-Cécile-les-vignes, Sérignan-du-Comtat), Canton de Vaison la Romaine (Camaret-sur-Aigues, Puyméras, Malaucène, Rasteau, Sablet, Saint-Romain-en-Viennois, Travaillan, Vaison-la-Romaine, Violes), Canton de Valréas (Richerenches, Valréas, Visan).

Le 9 février à la salle des fêtes de Saint-Hyppolite-le-Graveyron : clubs du Canton de Carpentras (Aubignan, Carpentras, Loriol du Comtat), Canton de Monteux (Althen-des-Paluds, Caromb, Entraigues-sur-la-Sorgue, Monteux, Sarrians).

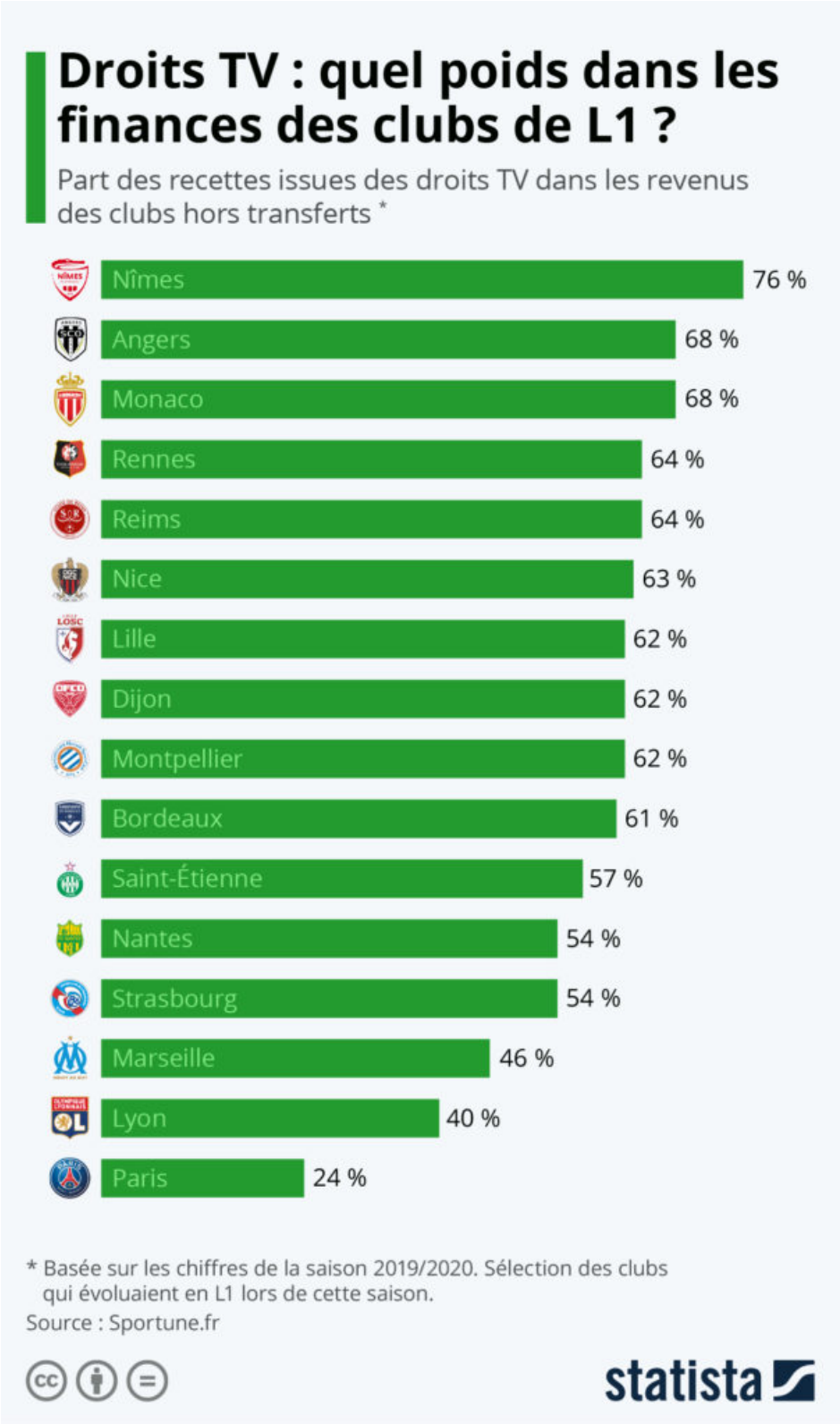
Le 11 février à la salle Frédéric Mistral à La Tour-d'Aigues : clubs des Canton de Cavaillon (Caumont-sur-Durance, Cavaillon), Canton de Cheval-Blanc (Cadenet, Cheval-Blanc, Cucuron, Lagnes, Lauris, Les Taillades, Robion), Canton de Pertuis (La Tour-d'Aigues, Pertuis, Villelaure).

Le 18 février à la salle du Centre social-culturel de Jonquières : clubs du Canton d'Orange (Caderousse, Orange, Piolenc), Canton de Sorgues (Bédarrides, Courthézon, Jonquières, Sorgues).

Droits TV : quel poids dans les finances des clubs de L1 ?

l'écho du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

La rumeur enflait depuis plusieurs semaines avec les difficultés financières rencontrées par Mediapro, le diffuseur majeur du football français. C'est désormais officiel depuis le vendredi 11 décembre : la chaîne Téléfoot, qui retransmettait la Ligue 1 et la Ligue des Champions, disparaîtra le 23 décembre et ne diffusera plus aucune rencontre. Incapable de verser à la Ligue de football professionnel les montants dus au titre des droits TV, le groupe audiovisuel espagnol derrière la création de la chaîne cet été est forcé de se retirer du marché.

En attendant l'arrivée d'un nouveau diffuseur, les clubs français sont plongés dans une situation financière préoccupante comme le met en lumière ce graphique de Statista. Selon les estimations publiées par Sportune les recettes issues des droits TV représentaient 50 % à 75 % des revenus hors transferts enregistrés par la plupart des clubs de Ligue 1 pour la saison 2019. Parmi les clubs qui dépendaient le plus de cet apport financier, on retrouve notamment Nîmes (75 %), Monaco (68 %) ou encore Rennes (64 %). À l'opposée, les trois clubs les plus riches de France, Paris, Lyon et Marseille, enregistraient les parts les moins élevées, respectivement 24 %, 40 % et 46 %. Ces derniers pouvant notamment davantage s'appuyer sur d'autres sources de revenus.

Après la crise du coronavirus, la faillite de Mediapro constitue un nouveau coup dur pour l'ensemble des clubs professionnels. Selon les estimations de l'Observatoire Sport Business, les impacts cumulés de ces deux événements pourraient faire chuter de 40 % le chiffre d'affaires hors transferts des clubs de L1, soit un manque à gagner d'environ un milliard d'euros par rapport aux prévisions réalisées précédemment pour la saison 2020/2021.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Sport, chasse, pêche… ce qu'il est possible de faire d'ici le 15 décembre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



Depuis le 28 novembre dernier, le département connaît un allègement progressif des mesures de confinement. Cependant, de nombreuses activités restent encadrées en Vaucluse. C'est notamment le cas des pratiques sportives ou de loisirs comme la pêche ou la chasse.

Dans la pratique, les déplacements, sans changement du lieu de résidence, dans la limite de 3h quotidiennes et dans un rayon maximal de 20 kilomètres autour du domicile, concernent uniquement les activités physiques ou loisirs individuels à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes.

Tennis en simple, golf, équitation, athlétisme, randonnée, voile, kayak… dans les espaces publics comme dans les ERP (Etablissement recevant du public) de plein air sont donc autorisés. Dans le même temps, la chasse et la pêche sont autorisées en tant qu'activités individuelles, mais dans le cadre prévu par l'attestation de déplacement (20kms et 3 h)

La pratique sportive dans les équipements recevant du public de plein air distingue cependant deux cas de figure :

- les publics mineurs sont autorisés à reprendre toutes les activités sportives encadrées,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

individuelles ou collectives, dans le cadre de leur club, association, dès lors qu'elles se déroulent en plein air. Jusqu'au 15 décembre minimum, leur pratique sportive devra respecter les règles de distanciation de 2 mètres minimum.
- pour les personnes majeures, la pratique d'une activité sportive redevient possible dans les équipements de plein air (stade, golf, court de tennis, centres équestres, terrains extérieurs…) de manière individuelle ou encadrée par un club ou une association dans le respect de protocoles sanitaires renforcés, et à l'exception des sports collectifs et des sports de combat.
- la pratique sportive dans les équipements sportifs couverts (type X) demeure interdite sauf pour les publics prioritaires (sportifs professionnels, de haut niveau, personne à handicap reconnu, etc.) qui conservent la possibilité d'accéder aux équipements sportifs de plein air et couverts (ERP de type X).

Les vestiaires collectifs resteront fermés jusqu'au 15 décembre.

Par ailleurs, les activités dans les lieux clos (type escalade, fitness, musculation…) sont interdites jusqu'au 20 janvier 2021 sauf publics prioritaires. Elles pourraient toutefois être possibles à partir de cette date si les conditions sanitaires le permettent.

Enfin, la station de ski du Mont-Ventoux est soumisse aux mêmes contraintes de fermeture imposées actuellement à l'ensemble des domaines skiables de France.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité

Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport valables du 28 novembre au 15 décembre 2020

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 20/01/2021 si les conditions sanitaires le permettent
ATTESTATION	**Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement**	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu
Pratique sportive dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes...)			
Personnes mineures et majeures à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes	Autorisé **dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour**	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Pratique sportive dans les équipements sportifs (ERP) avec protocoles sanitaires renforcés			
Personnes mineures	Autorisé **uniquement en extérieur (ERP de type PA) avec distanciation**	Autorisé (ERP de types X et PA) couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Personnes majeures à l'exception des sports collectifs et des sports de combat	Autorisé **uniquement en extérieur (ERP de type PA) avec distanciation**	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé **(ERP de types X et PA)**	Autorisé (ERP de types X et PA)	Autorisé (ERP de types X et PA)

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.
Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.
ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - **ERP de type PA :** Établissement recevant du public de plein air

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 20/01/2021 si les conditions sanitaires le permettent
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu
Éducateurs sportifs			
Entraînements pour le maitien des compétences professionnelles en environnement spécifique : ski et dérivés ; alpinisme ; plongée subaquatique ; parachutisme ; spéléologie ; natation et sécurité aquatique	Autorisé	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Pour les autres activités en extérieur (espace public ou ERP de type PA)	Autorisé dans le cadre de l'activité professionnelle uniquement	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Coachs sportifs à domicile	Autorisé dans le cadre de l'activité professionnelle uniquement	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Compétitions avec protocoles sanitaires renforcés			
Sport professionnel et de haut niveau avec l'encadrement nécessaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Vestiaires			
À usage collectif	Interdit	En attente	En attente
Accueil de spectateurs			
Dans l'espace public	Interdit	Huis-clos	En attente
En ERP de type PA ou X	Interdit	En attente	En attente
Vie associative			
Réunions (AG, bureau, commissions...)	Voie dématérialisée recommandée	Autorisé	Autorisé
Loisirs sportifs marchands (salle d'escalade, de fitness...)			
Lieux clos	Interdit sauf publics prioritaires	Interdit sauf publics prioritaires	Autorisé (avec protocoles sanitaires renforcés)

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.
Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.
ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - **ERP de type PA :** Établissement recevant du public de plein air

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !